

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2009-6-5-2

Service consulté

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE COLMAR :**

**5^{ème} PROGRAMMATION DES AIDES ET
MODIFICATION DANS LA PROGRAMMATION DES AIDES**

Résumé :

- La Ville de COLMAR souhaite modifier la 4^{ème} programmation des aides du partenariat pour l'investissement selon les précisions développées dans le présent rapport. Les modifications sollicitées sont neutres financièrement pour le Département.
- 5^{ème} programmation d'une opération structurante à inscrire dans le partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département du HAUT-RHIN et la Ville de COLMAR pour un montant global de 100 000,00 Euros.

I. MODIFICATION DANS LA PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du 6 juin 2008 a engagé comptablement quatre opérations structurantes pour un montant total de subvention de **1 032 000,00 €**.

Une des opérations engagées consiste en l'aménagement du bâtiment Nord de l'ancienne caserne Rapp en salle des familles et locaux sportifs, une subvention de 475 000 € est réservée à ce projet.

La Ville a signé une convention avec l'Etat concernant l'aménagement de la Caserne. Cette convention stipule que, dans l'hypothèse où l'aménagement dégagerait une plus-value, la Municipalité aurait à reverser une partie de celle-ci à l'Etat. Très concrètement, une partie de la subvention départementale devrait être reversée à l'Etat.

Pour cette raison, la municipalité colmarienne a sollicité avant la fin de la période de contractualisation, la modification de trois subventions engagées par la Commission Permanente du 6 juin 2008 :

- Suppression de la subvention de 475 000 € réservée à l'aménagement du bâtiment Nord de l'ancienne caserne Rapp en salle des familles et locaux sportifs.

- Augmentation de la subvention engagée au titre de la construction d'une salle d'escrime (582 000 € contre 407 000 € initialement prévus).

Rappel du projet

L'organisation actuelle de la pratique de l'escrime est confrontée à des difficultés fonctionnelles et structurelles, aussi la construction de cet équipement, en concertation avec les associations locales pourra répondre aux besoins exprimés. La « section escrime des Sports Réunis de COLMAR » compte aujourd'hui 200 membres dont un certain nombre de sportifs handicapés moteur. Cet équipement permettra également d'accueillir des scolaires ainsi que des manifestations d'importance.

Coût du projet : 1 588 000,00 € HT.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable ramenée à la demande de la Ville à 1 164 000 €, soit **582 000,00 €**.

- Augmentation de l'enveloppe attribuée aux aménagements de la rue Jacques Preiss et des rampes Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest du Pont de la Gare (300 000 € contre 100 000 € initialement prévus),

Rappel du projet

Le projet concerne des travaux de réaménagement du pont au Nord de la gare (rampe Nord-Est, Est et Sud-Ouest) et de la rue Jacques Preiss. Ces travaux sont nécessaires à l'ouverture du pont sur un « tourne à gauche » pour faciliter la fluidité du trafic dans le secteur.

Coût du projet : 623 361 € HT.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable ramenée à la demande de la Ville à 600 000,00 €, soit **300 000,00 €**.

Outre ces modifications d'actions, la Ville de Colmar sollicite l'inscription d'une dernière opération dans le cadre de la contractualisation 2006-2008.

II. PROGRAMMATION D'UNE AIDE STRUCTURANTE

Par délibération en date du 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I – 11^e/01), le Conseil Général a décidé de renouveler le partenariat pour l'investissement avec la Ville de COLMAR pour la période 2006-2008 et a donné délégation à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif et programmer les opérations qui en découlent.

La Ville de COLMAR a justifié, avant la fin de la période de contractualisation, du démarrage d'une nouvelle opération structurante qu'elle compte réaliser prochainement.

Cette opération est la suivante :

▪ **Travaux routiers avec aménagement de la rue Ste Catherine**

Le projet concerne des travaux de réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

Coût du projet : 243 000 € HT.

Aide départementale prévue : 50 % d'une dépense subventionnable ramenée à la demande de la Ville à 200 000,00 €, soit **100 000,00 €**.

Il vous est demandé d'approuver la programmation de cette nouvelle opération et la modification de la programmation des subventions détaillées dans le présent rapport.

La suppression d'une action, la modification de deux subventions et l'ajout d'une nouvelle opération sont neutres financièrement, le volume global de subvention demeure inchangé.

Pour rappel, l'enveloppe totale allouée par le Conseil Général aux projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de COLMAR pour la période 2006-2008 est de 5 250 000 €, les crédits sont entièrement épuisés.

L'inscription se fera sur l'opération 2009 – F232 – 664 – 2832 – Chapitre 204 – Fonction 71 Nature 20414 – Partenariat avec la Ville de COLMAR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 AVRIL 2009

**Partenariat pour l'investissement avec les grandes villes
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIV03133	COLMAR P08-Travaux routiers avec aménagement de la rue Ste Catherine	200 000,00	50%	100 000,00
PIV03126	COLMAR P08- Construction d'une salle d'escrime	1 164 000,00	50%	175 000,00
PIV03125	COLMAR P08- Aménagement rue Jacques Preiss et rampe Est Pont Nord Gare	600 000,00	50%	200 000,00
			Total	475 000,00